

Commission formation recherche du 5 juin 2007

Présents : Claire DUPAS, Hisham ABOU-KANDIL, Eric SAVATERO, Jean-Paul BRUTUS, Olivier ALLIX, Sylviane AUDET, Mathieu BACH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Yolande BRENAUT, Laurent CHAMPANEY, Emmanuelle DELEPORTE, Frédéric DIAS, Laurent FRIBOURG, Paul GASTIN, Alain GOERGEN, Clotilde LAMBERT, Pascal LARZABAL, Joël LEBEAUME, Jean-Jacques LESAGE, Monique MEMET, Ayman MOUSSA, Keitaro NAKATANI, Bogdana NEUVILLE, Katy TRECA, Jean-Marie VIRELY.

Excusés : Sylvain ALLANO, Jacques DELAIRE, Rodrigue DESMORAT, Laurent DESVILLETES, Cécile DURIEU, Jean-Jacques LESAGE, Thierry MAURIN, Philippe SCHNOEBELEN.

I. Statut de Visiting Students

Catherine Baratti explique que des étudiants étrangers effectuent des stages courts dans les laboratoires, sans pour autant valider une formation de l'ENS. Ils sont cependant contraints de s'inscrire à une formation pour bénéficier du statut d'étudiant et, par conséquent, d'un titre de séjour et d'un numéro d'assuré social. Les départements doivent ainsi gérer des effectifs qu'ils ne connaissent pas. En outre, ces inscriptions factices faussent les statistiques relatives aux taux de réussite.

La création du statut de Visiting Students permettra de remédier à cette situation. Ces étudiants étrangers s'inscriront désormais au diplôme de l'ENS, mention « formation et recherche », et seront rattachés aux laboratoires. Trois niveaux de formation seront possibles : licence, Master, doctorat ou post doctorat. Les droits de scolarité ne s'appliquent pas. La procédure d'inscription sera expliquée aux secrétaires de département et de laboratoire jeudi prochain.

Bogdana Neuville ajoute que le statut de Visiting Students existe dans d'autres pays. Un vade-mecum est en cours de rédaction.

Vote : le statut de Visiting Students est approuvé à l'unanimité.

II. Bilan des recrutements des enseignants-chercheurs

Le bilan est pour l'instant provisoire, les enseignants-chercheurs retenus n'ayant pas encore tous confirmé leur choix.

- *Poste 19 MCF 0030 en sociologie générale et méthodologie* : le Conseil d'administration restreint a approuvé à l'unanimité le classement de la commission de spécialistes, dont la première est Mme Élodie BETHOUX

- *Poste 27-61 MCF 0303 Vérification et validation des systèmes d'automatisation temps réel* : le Conseil d'administration restreint n'a retenu que le premier candidat classé par la commission de spécialistes, Monsieur Thomas CHATAIN.

- *Poste 30 MCF 0090 Nanophotonique moléculaire* (poste libéré par François Treussart): le Conseil d'administration restreint a approuvé la candidature par voie de mutation de M. Dominique CHAUVAT.

- *Poste 60 MCF 0228 en Mécanique et productique* : le Conseil d'administration restreint approuve à l'unanimité le classement de la commission de spécialistes comportant quatre noms. Le premier est Sylvain LAVERNHE

- *Poste 64 MCF 0304 Biochimie* : le Conseil d'administration restreint approuve à l'unanimité la candidature par voie de mutation de Mme Stéphanie BURY MONE. Ce poste a été créé dans le cadre de la campagne d'emplois 2006.

- *Poste 05 MCF 0296 en Économétrie et Finance* : après avoir examiné les dossiers des candidats, le rapport et le procès-verbal de la commission de spécialistes n°1, le Conseil d'administration restreint a décidé à l'unanimité de ne retenir aucun candidat. En effet, dans le contexte actuel de recherche (départ de Dominique Guégan, responsable de l'Antenne de Cachan du Centre d'Économie de la Sorbonne), le Conseil d'administration ne souhaite pas pourvoir le poste.

- *Poste 26 PR 0217 en mathématiques appliquées* (suite au départ en retraite de Robert Azencott) : le Conseil d'administration restreint approuve à l'unanimité la liste de cinq noms retenus par la commission de spécialistes. Le premier est Nicolas VAYATIS, actuellement Maître de conférences à l'Université Paris 6.

- *Poste 26 PR 301 en statistiques* (Antenne de Bretagne), créé en 2006 : le Conseil d'administration restreint a approuvé la candidature par voie de mutation de M. Benoît CADRE.

- *Poste 60 PR 0093 en Génie mécanique* (Antenne de Bretagne) : le Conseil d'administration restreint a

approuvé le classement de Pascal MOGNOL, auparavant Maître de conférences à l'ENS de Cachan et cette année en mobilité à l'EPFL.

Le poste 60 PR 0120 en Génie mécanique, productique n'a pas été pourvu, faute de candidatures satisfaisantes.

Olivier Allix ajoute qu'un candidat présenté par le LMT a été retenu au niveau chargé de recherche par le CNRS. En outre, Mohamed Chaouche a été promu directeur de recherche et Ahmed Benallal directeur de recherche 1.

Joël Lebeaume indique qu'un poste de Maître de conférences devrait être délégué au STEF par l'INRP à la rentrée.

Claire Dupas demande aux directeurs de laboratoire de lui communiquer les résultats des recrutements CNRS.

III. Nouvelles nominations

Claire Dupas annonce les nominations de :

✓ Pascal Larzabal, directeur de SATIE pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

✓ Frédéric Pascal, directeur du CMLA pour 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2007. Cette proposition doit être validée par le CNRS.

✓ Nicolas Drouhin, directeur du département Économie-gestion pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

✓ Fabien Miomandre, directeur du département Chimie pour 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

✓ Pascal Mognol, directeur du département Mécatronique pour 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

✓ Paul Gastin, directeur du département Informatique pour 4 ans à partir du 1^{er} juillet 2007 ;

✓ Fabrice Gatuingt, directeur du département Génie civil pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2007 ;

✓ Étienne Lefur, directeur-adjoint du département Génie mécanique à compter du 1^{er} septembre 2007.

Monique Mémet est reconduite jusqu'au 31 décembre 2007 dans ses fonctions de directrice du département de Langues. Antony Saber prendra sa succession. Le mandat de Patrice Duran en qualité de directeur du département Sciences sociales est prolongé d'une année.

IV. PRES

Claire Dupas rappelle que les deux PRES UniverSud et Université Européenne de Bretagne ont été créés par décret du 21 mars 2007 avec sept autres PRES. Le premier Conseil d'administration d'UniverSud s'est tenu le 15 mai 2007. Il était composé des uniques représentants des membres fondateurs (ENS de Cachan, Université Paris 11 et Université Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines). Ceux-ci ont désigné les membres extérieurs et élu Xavier Chapuisat Directeur du PRES. Toutes les demandes d'association ont été acceptées. Trois membres associés auront une place au Conseil d'administration : le GIS Agro, le groupement École centrale/Supélec et l'École Polytechnique, pour son propre compte et en qualité de membre de Paritech. UniverSud doit en contrepartie disposer d'une place au Conseil d'administration du PRES Paritech. Les crédits alloués par le Ministère au PRES, soit 4 millions d'euros, ont été versés à l'ENS de Cachan, Jean-Luc Franc étant l'agent comptable du PRES.

Les secrétaires généraux des membres fondateurs rédigent actuellement le règlement intérieur.

Le Conseil d'orientation stratégique aidera le PRES à définir ses orientations. En seront membres : la Région Ile de France ; les Conseils généraux des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine et du Val-de-Marne ; 5 établissements du PRES ; 10 personnalités extérieures.

Le Conseil scientifique et pédagogique examinera les projets recherche et formation.

Claire Dupas incite les enseignants qui souhaitent s'impliquer dans le PRES à se faire connaître.

Le 6 juin, une réunion de travail se tiendra afin de susciter des projets dans le domaine des sciences pour l'ingénieur. Le 21 novembre 2007, Claire Dupas invite les directeurs de département et de laboratoire concernés à participer au colloque sur le thème de l'environnement et du développement durable.

V. Bilan du SAENS

Paqui Belmont et Nathalie Manhes font le bilan de la première année d'activité du Service d'actions socio-culturelles de l'ENS. Il a été créé en avril 2006.

A. Volet social

Le SAENS accompagne, conseille et oriente les membres du personnel vers différents organismes sociaux (CAF, MGEN, Rectorat). Paqui Belmont et Nathalie Manhes instruisent les dossiers des agents pour une prise en charge des demandes sociales. Elles diffusent toutes les informations du Rectorat. Divers avantages sont à la disposition du personnel (chèques vacances, carte CEZAM...).

Le SAENS a instruit une cinquantaine de dossiers (logement, gardes d'enfants, prêts sociaux...) cette année. Paqui Belmont et Nathalie Manhes souhaitent pour l'année 20072008 mettre en place une permanence mensuelle de l'assistante sociale du Rectorat, et des prêts aux membres du personnel en grande difficulté financière.

B. Volet culturel

Le SAENS a proposé :

- une billetterie annuelle : 350 places vendues
- une billetterie occasionnelle : 600 places vendues (parcs d'attraction, SENS de l'art, bons vieux campeurs, Opéra Bastille, cirque etc.)
- l'organisation de manifestations : concours pour le logo du SAENS, inauguration du SAENS, journée sportive, journée des enfants, arbre de Noël etc.
- signature de conventions avec le théâtre de Cachan (tarifs préférentiels), le BDE, des centres de vacances etc. Une convention est en cours d'élaboration avec l'Opéra de Paris.

Sont en projet : la journée sportive, un pique-nique avec apéritif offert par le SAENS, une journée des collectionneurs, un petit-déjeuner équilibré en association avec le centre médical, un marché « commerce équitable », l'Arbre de Noël, la négociation de tarifs préférentiels avec les commerçants Cachanais, la création d'une chorale etc.

Paqui Belmont et Nathalie Manhes remercient le personnel pour l'accueil favorable réservé au SAENS, et les élèves pour leur collaboration. L'Intranet présente le service et toutes ses activités.

Claire Dupas remercie chaleureusement Paqui Belmont et Nathalie Manhes pour les actions très variées qu'elles ont impulsées.

VI. Reprographie

Jean-Paul Brutus explique qu'une convention lie l'ENS de Cachan au Centre français du droit de la copie. L'ENS paie chaque année au CFC une redevance proportionnelle au nombre d'élèves et d'étudiants. Le CFC la répartit ensuite entre les auteurs. C'est pourquoi une fiche doit être remplie lors des duplications à fins pédagogiques. Une note rappelant ce principe sera prochainement diffusée. Monsieur Brutus ajoute que des poursuites peuvent être engagées en cas de non respect des clauses de la convention.

Jean-Jacques Lesage demande si les documents normatifs sont concernés.

Françoise Boissière pense que ce n'est pas le cas, ces documents n'ayant pas d'auteur identifié.

VII. Annuaire

Katy Tréca précise que tous les numéros de téléphone privés ont été retirés. Seuls les numéros de portables gérés par l'ENS subsistent. Toute demande de modification des données figurant sur l'annuaire doit être écrite et relève de la responsabilité du directeur de composante concerné.

Une chaîne de saisie est en cours d'installation pour la création des personnels dans la base du SIENS. Pourront saisir les données :

- la scolarité (saisie des élèves et étudiants) ;
- le service des ressources humaines (saisie du personnel payé par l'École) ;
- la direction adjointe (saisie du personnel des organismes de recherche). Katy Tréca demande par conséquent aux directeurs de laboratoire de transmettre l'ensemble des personnels de recherche non gérés par l'École à la direction adjointe

Les badges d'accès ne seront délivrés qu'après création de la personne dans la base. Katy Tréca demande à l'ensemble des composantes de lui retourner la liste de leur personnel mise à jour.

Paul Gastin demande ce qu'il en est des étudiants suivant peu de cours à l'ENS.

Catherine Baratti répond qu'au delà de 30 heures de cours suivies à l'ENS, l'étudiant doit procéder à une inscription cumulative (paiement des droits de bibliothèque uniquement). Claire Dupas rappelle que le

nombre d'inscriptions est pris en compte pour les créations de postes et la définition des moyens accordés par le Ministère.

VIII. Site Web

Hervé Mauran présente l'état d'avancement de la restructuration et du développement des sites portails.

A. Les enjeux

Les portails et sites web / intranet sont :

- un élément de positionnement national et international
- un vecteur de l'image de l'Ecole auprès de ses différents publics
- un outil d'échange d'informations et de travail collaboratif
- une interface de consultation et d'utilisation de différents services entre les mains des personnels, des élèves, des étudiants...

Le projet comporte des dimensions :

- technologique : un CMS (système de gestion de contenu) multisite
- graphique : création d'une charte graphique et déclinaison sur l'ensemble des sites
- ergonomique : une navigation plus conviviale et un site accessible aux personnes handicapées
- éditoriale : refonte des contenus et de l'organisation éditoriale.

Le choix du prestataire s'est effectué sur la base d'un cahier des charges réalisé par le comité de pilotage et l'équipe projet.

B. La maîtrise d'ouvrage

Jean-Paul Brutus et Patrice Quinton sont les chefs de projet pour la politique du site. Le chef de projet opérationnel/fonctionnel est Hervé Mauran. Le responsable technique est Thomas Wojcik (DSI). Cécile Bruneau et Pierrick Denuel sont les relais opérationnel et technique de l'Antenne de Bretagne.

Le comité de pilotage est composé de Claire Dupas, Hisham Abou-Kandil, Patrice Quinton, Eric Savatterro, Jean-Paul Brutus et Katy Tréca. Son rôle est de valider le projet à intervalles réguliers, prendre les décisions concernant le financement, la maîtrise d'œuvre, etc.

L'équipe projet est composée de Sylviane Audet, Catherine Baratti-Elbaz, Françoise Boissière, David Cachera, Bruno Crespín, Christophe Dhenaut, Bruno Denis, Hervé Mauran, Jean-François Roch, Thomas Wojcik. Son rôle est de déterminer les besoins fonctionnels, d'élaborer et de suivre la réalisation du projet.

C. Le prestataire : la société Kosmos

La sélection s'est opérée à partir d'un marché public à procédure adaptée (MAPA). 15 sociétés se sont portées candidates et 5 ont été retenues pour présenter une offre technique et commerciale. L'offre de la société Kosmos a été retenue.

Kosmos est une PME fondée en 2002 et basée à Nantes. Elle édite et met en œuvre des solutions fonctionnelles et techniques de gestion de contenu web/intranet, de portail de services, de travail collaboratif. Ses domaines de prédilection sont l'enseignement supérieur, la formation initiale et continue, les collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses références dans les grandes écoles et universités sur des projets volumétriques et souvent complexes (Université de Nantes, Paris 1, Paris 12, Grenoble 1, Grenoble 2, Grenoble 3, Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3, Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Saint-Etienne, ENS LSH, CNAM Pays de la Loire / Bretagne, Ecole des Mines de Nantes, Ecole centrale de Lille, Institut de recherche en génie civil et mécanique (Nantes), INPG Grenoble, EDHEC Business School, etc.)

D. La solution K-sup

Le cahier des charges préconisait un « CMS multisite web / extranet ». K-sup Version 5 (progiciel Kosmos) s'inscrit dans cette catégorie. Le CMS (Content management system) est un type d'outil de création et d'animation de sites web/intranet qui permet de séparer les opérations sur le contenu des opérations sur le contenant. Il permet diverses fonctionnalités éditoriales :

- édition d'objets divers et de contenus métiers : pages libres, actualités, articles, structures, offre de formation (format LMD), annuaire, annuaire des anciens, stages / emplois...
- gestion des rôles et des autorisations : administrateur, webmaster éditorial, contributeurs dans une ou

plusieurs rubriques, « valideurs », etc.

- création ergonomique des rubriques, gestion multilingue, création d'encadrés contextuels, de tableaux, de formulaires, etc.

- moteur de recherche pour chaque site (avec possibilité d'agréger des sites).

L'avantage d'un CMS commun est de permettre à chaque acteur de l'établissement de se focaliser sur les contenus éditoriaux et le cœur de son métier, et de « vitaliser » l'information en facilitant la décentralisation de la contribution.

L'outil K-SUP comporte un outil multisite, qui permet de :

- résoudre la problématique de l'harmonisation des sites portails associés à des sites satellites ;
- concilier l'exigence d'autonomie de diverses entités et celle d'une communication de qualité de l'École ;

- préserver une continuité : les portails de Ker Lann et de Cachan, les laboratoires et départements conserveront leur adresse url, une autonomie éditoriale et une identité graphique.

L'ensemble portail + sites reposera sur une instance : mutualiser l'information et la multi-publier sur plusieurs sites.

La charte graphique et ergonomique commune sera déclinée avec le double objectif d'homogénéiser l'ensemble et d'identifier chaque entité.

L'intranet deviendra un extranet (accès par simple login et mot de passe), commun à Cachan et Ker Lann. Il sera doté d'une charte graphique spécifique, déclinaison de la charte générale. L'intranet comportera trois niveaux selon l'utilisateur :

1. Normalien, étudiant
2. Enseignant et / ou chercheur
3. Personnels administratif et / ou technique

Les rubriques, les services et informations disponibles (notamment les actualités) seront adaptés à chaque profil. Le profilage de l'information s'effectuera sur d'autres paramètres : département ou laboratoire de rattachement, localisation (Ker Lann /Cachan), année d'études, etc.

Les départements et laboratoires seront enfin dotés d'un espace réservé dans le prolongement de leur site.

L'intérêt d'un CMS multisite est de produire collectivement un espace interactif et collaboratif en phase avec les exigences d'une organisation du travail liée à la recherche. Pourront être créés :

- des forums (modérés ou non) sur des thématiques particulières ou en lien avec un article ;
- des espaces collaboratifs accessibles à une communauté définie où l'on peut déposer des documents et tenir un agenda des réunions ;

- des espaces réservés accessibles à des collaborateurs référencés ou non référencés dans l'annuaire Ldap ;

- des newsletters à diffusion sélective reprenant la charte graphique du site ;
- des fiches personnelles (CV, enseignements, axes de recherche, missions, bibliographie, etc.) qui peuvent être organisées en annuaire ;

- des fiches de présentation de laboratoires « mutualisables » au niveau de plusieurs établissements.

Le CMS sera évolutif, en raison du nombre des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui l'utilisent, et de l'existence d'une communauté K-sup dynamique.

E. Le déroulement du projet

La durée du marché est de 10 mois (web + intranet), à compter du 5 avril 2007. Le projet comprend une première phase de développement de l'espace web (prioritaire). La seconde phase sera le développement de l'espace extranet.

L'intégration graphique débutera en juillet 2007. Celle des contenus aura lieu en septembre-octobre 2007. La mise en ligne des portails web et des deux sites pilotes s'effectuera en octobre 2007 ; celle des extranets en janvier 2008. Des sites pilotes seront mis en ligne parallèlement aux portails institutionnels (LPQM et bibliothèque).

Certains points clés sont en cours d'examen ou de validation :

- Ergonomie et graphisme : sont acquis les gabarits ergonomiques et principes de navigation. La

charte graphique sera présentée pour validation dans une semaine au comité de direction.

- Carte des formations (LMD). L'objectif est de présenter les formations dans l'environnement graphique/ergonomique de K-sup (la saisie s'effectuera dans l'outil actuel : Sclarix). La DSI va élaborer un connecteur (transfert de compétences).
- Annuaire Ldap. Le point-clef est l'authentification et la diffusion sélective de l'information. Kosmos va aussi proposer diverses pistes en ce qui concerne la publication de l'annuaire dans K-sup.
- Les formations des « contributeurs » et « administrateurs » sont en cours.

F. Accessibilité aux personnes handicapées

Les contraintes liées à l'accessibilité font partie du cahier des charges. Elles relèvent de la société Kosmos pour la phase de développement actuelle, mais aussi du service de la communication et des responsables de site (maintenance et développements futurs). L'accessibilité comporte diverses dimensions.

- le site sera supporté par les plates-formes et les navigateurs les plus courants.
- l'accessibilité et la lisibilité des contenus doit conduire à la cohérence des contenus (menus) et au respect de règles d'écriture (titre, chapeau, etc.).

- l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose l'accessibilité de tous les services de communication publique en ligne de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.

Un utilitaire « accessibilité » est créé pour afficher la politique de l'ENS Cachan et décrire le mode d'emploi du site.

En conclusion, les portails et sites web / intranet permettront :

- une communication externe plus conforme à l'image que l'École souhaite donner au public ;
- une consultation dans un environnement graphique et ergonomique d'une grande qualité ;
- un système de publication unifié et homogène, accessible au plus grand nombre et plus efficace ;
- un espace numérique plus interactif et plus collaboratif.

La mise en place des portails et des sites appelle aussi l'implication de tous sous des formes diverses pour préparer des fiches de présentation des laboratoires ou des départements, pour se former à l'administration ou à la contribution, pour préparer ou réviser des contenus, pour concevoir la chaîne éditoriale d'une entité, pour contribuer aux sites et portails, etc.

Une réunion de sensibilisation se tiendra le 5 juillet, de 14 à 17 heures (Amphi Marie Curie).

Ayman Moussa demande s'il est possible de mettre en place un Wiki accessible à toute l'École. Katy Tréca répond que la sécurité du réseau doit être améliorée au préalable. Hervé Maurant ajoute que le besoin d'interactivité sera partiellement couvert par K-sup (plates-formes collaboratives, forums...).

Olivier Allix demande si des e-rooms pourront être créés.

Eric Savattero répond qu'E-sup permet actuellement de créer des environnements numériques de travail. Par exemple un ENT sur la thermographie infrarouge existe déjà.

Jean-Marie Virely demande si les sites hébergés seront intégrés, et quelles sont les conditions de compatibilité.

Hervé Maurant répond que dans un premier temps des liens seront prévus vers les sites hébergés. Le moteur de recherche permettra d'accéder à ces sites.

IX. Questions diverses

7 juin 2007 : Claire Dupas et Hisham Abou-Kandil rencontrent le chargé de mission pour le CPER à la Région, afin d'obtenir des financements pour la construction du bâtiment Farman.

14 juin 2007 : Premier Carrefour des jeunes talents. Une quarantaine de personnes seront distinguées.

Juin 2007 : Une exposition photos sera prochainement installée dans les entrées des bâtiments. Elle relatera les grands moments de ces 20 dernières années. Cette exposition a été préparée par le service de la communication et la DSI multimédia.

Label Carnot : Claire Dupas et Jean-Jacques Lesage se sont rendus à l'ANR afin d'obtenir le motif du rejet de la candidature de l'ENS. L'expertise a été paradoxale : le cabinet Ernst & Young, chargé d'une pré-expertise, a émis une évaluation favorable. Or, l'un des points forts de l'École soulignés par le cabinet a été

jugé réhibitoire par le rapporteur scientifique.

Claire Dupas a adressé un courrier à la directrice de l'ANR manifestant son mécontentement devant le processus d'évaluation.

15 juin 2007 : visite du Recteur de l'Académie de Créteil à l'ENS de Cachan. Certains laboratoires lui seront présentés.

13 juin 2007 : Claire Dupas et Hisham Abou-Kandil rencontreront Madame Courrel, directrice des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS, puis Arnold Migus, Directeur général du CNRS, pour l'Institut d'Alembert.

Validation par la direction le 20 juin 2007.